

Séance du : 25 février 2019

n° 01/2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq février à 18 heures.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 11 février 2019, le comité syndical a été à nouveau convoqué pour le 25 février 2019 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 12 février 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Colette CABROL, Marie-Claire GAROFALO, Nathalie NACCACHE, Michèle TOUZELET.

Mrs Georges MERIC, Michel BROUSSE, Jacques DANJOU, Bertrand GELI, Michel HUGONNET, Alain MERCIER, Jean-François PAGES, Jean-Marie PETIT, Pierre POUNT-BISET, Christophe PRADEL, Marc SIE, Etienne THIBAUT.

Avaient donné pouvoir :

JC.DE BORTOLI à N.CALMET, F.DEMANGEOT à JP.FLUMIAN, N.DURY à R.DUFOUR, JL.GOUXETTE à A.ITIER, R.LIGNERES à C.BATS.

En exercice : 63

Présents ou représentés : 21

Délégués suppléants :

Mme Nelly CALMET.

Mrs Christian BATS, Roger DUFOUR, Jean-Pierre FLUMIAN, Alain ITIER, Jean-Claude LANDET, Benoit MERLIN, Pierre MONOD, Michel TOUJA.

Excusés :

Mmes Pierrette ESPUNY, Marie-Françoise GAUBERT.

Mrs Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, Michel FERRET, Gilbert HEBRARD, Pierre IZARD, Robert MASSICOT, Patrick de PERIGNON, Jean-Pierre QUAGLIERI, Patrick ROSSIGNOL.

Objet : Débat d'orientations Budgétaires 2019 du PETR du Pays Lauragais et du GAL des Terroirs du Lauragais

Monsieur le Président rappelle que dans les communes de 3 500 habitants et plus et dans les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (article L.5211-36 du CGCT), le vote du budget doit être précédé de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire. Son organisation constitue une formalité substantielle dont l'absence entache d'illégalité toute délibération relative à l'adoption du budget primitif de la collectivité. Il ne donne pas lieu à un vote mais fait l'objet d'une délibération spécifique.

Monsieur le Président présente en premier lieu le contexte d'évolution du PETR, les principales masses financières et enfin, les orientations du budget primitif 2019.

Il indique que ces éléments ont été travaillés par la Commission « Finances » réunie le 24/01/2019 sous la présidence de Patrick de Pérignon et débattues en Bureau le 28/01/2019 et adoptées à l'unanimité.

LE CONTEXTE TERRITORIAL

Quatre ans après la transformation du Syndicat Mixte en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural suite à la loi Maptam, une nouvelle dynamique basée sur la recherche de cohérence, de mutualisation des coûts et d'optimisation des politiques contractuelles a été impulsée au Pays Lauragais : le PETR porte à la fois le projet de territoire du Pays Lauragais, la mise en œuvre du SCOT, l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial et son programme d'action à l'échelle du PETR et de ses EPCI membres, ainsi que la stratégie du Gal des terroirs du Lauragais avec son programme LEADER.

Le PETR est ainsi devenu le lieu de conventionnement ou de contractualisation privilégié des partenaires institutionnels : Ademe, Etat, Région, Départements.

Le périmètre du PETR, étendu en 2017 suite à l'intégration de la commune des Cammazes à la Communauté de communes Lauragais Revel Sorézois, couvre aujourd'hui 167 communes regroupées en 4 communautés de communes, et voit sa population totale, en constante augmentation, portée à 105 479 habitants (INSEE RGP 2019).

Rappel des principales missions du PETR, nouvel espace de développement et de contractualisation depuis 2015 :

- Compétence SCOT
- Compétence PCAET
- Elaboration du Projet de territoire et mise en place d'actions de développement économique, touristique, culturel, écologique ...
- Contractualisation
 - LEADER 2014-2020
 - Contrat de ruralité avec l'Etat 2017-2020
 - Contrat territorial Occitanie 2018-2020

Un mode de gouvernance articulé sur des instances participatives et de concertation : Bureau, Comité syndical, commission de travail thématique, conférence des maires, conseil de développement.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr

Une participation active aux travaux des structures supra-territoriales officielles ou informelles : INTERSCOT, Assemblée des territoires de la Région, Conférences des SCOT d'Occitanie, Réseau des PETR/Pays d'Occitanie...

L'appui des partenaires

Conseil Départemental de la Haute-Garonne, qui a souhaité engager avec le PETR un véritable partenariat a renouvelé son engagement à verser au PETR du Pays Lauragais, en plus d'une ingénierie conséquente, une aide financière de 50 000 €.

De même, la Région Occitanie accompagne également l'ingénierie du PETR en apportant une subvention équivalente à 55 000€, avec, un fléchage direct pour l'animation du GAL.

L'Etat, à travers sa dotation générale de décentralisation, poursuit son soutien financier à la mise en œuvre du SCOT par le biais d'une 3^{ème} tranche équivalente à 20 000€.

En complément, les financements liés au programme Leader de l'ordre de 96 000€ interviendront principalement sur l'ingénierie dédiée au volet Tourisme, au volet Culturel, mais aussi au volet transition énergétique.

Sur le Volet transition énergétique, l'aide financière de l'ADEME de près de 75 000 € pour 2019 permet au territoire du PETR et à ses communautés de communes de bénéficier de l'ingénierie d'une chargée de mission dédiée, d'une mutualisation des coûts et d'une cohérence territoriale.

Les grands chantiers de 2019

Afin de concrétiser ou de poursuivre les actions engagées, plusieurs grands chantiers devront être menés en 2019, notamment :

- Le volet contractualisation : Les diverses contractualisations (Contrat territorial Occitanie 2018-2020 avec un volet dédié à l'expérimentation/innovation), Contrat de ruralité...), avec la définition d'une stratégie territoriale, la mise à jour des maquettes financières, et l'animation des comités de suivi
- La mise en œuvre du projet de territoire, avec, la rédaction de la convention territoriale (document détaillant les moyens techniques et financiers permettant la mise en œuvre du projet de territoire et signé par le PETR, ses EPCI membres, les Départements et la Région), puis la réalisation des actions inscrites dans le projet, ainsi que l'animation du conseil de développement du PETR et la mise en place de groupes de travail.

Ces actions n'ont pas d'incidence directe dans le budget mais mobilisent l'ingénierie du PETR.

- La mise en œuvre du SCOT : la 1^{ère} révision du SCOT venant d'être approuvée (12 novembre 2018- opposable depuis le 14 janvier 2019) sa mise en œuvre est aujourd'hui à accompagner dans le cadre de la mission de conseils aux communes ou de la mise en réseau des services ADS du territoire.
- Volet Urbanisme : Mise en place et animation d'un outil de suivi et d'évaluation du SCOT, , actualisation de la charte Architecturale et paysagère, actualisation du guide d'application du SCOT. Ce document nécessite d'être travaillé en concertation avec différents partenaires tels que les 3 DDT, les 3 CAUE..

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr

- L'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle du PETR. Grâce au conventionnement avec l'ADEME, la mutualisation de ce plan réglementaire à l'échelle du PETR fait bénéficier à ses EPCI membres d'un coût d'élaboration nettement plus avantageux (économie de l'ordre de 50 000€ par EPCI) et d'une cohérence globale. Le Diagnostic du PCAET a été validé en fin d'année 2017 et la stratégie territoriale en 2018, avec la tenue d'ateliers territoriaux permettant de faire émerger un plan d'actions prévisionnel. Le 1^{er} semestre 2019 permettra d'affiner ce programme d'actions à l'échelle du PETR, et à l'échelle de chaque EPCI pour permettre une phase de concertation et une approbation du PCAET souhaitée en fin d'année 2019.

Les nombreuses actions déjà engagées (dont la mise en place d'un Conseiller en Energie Partagé sur la dizaine de communes volontaires non couvertes par ce service, qui n'impacte pas le budget du PETR) seront poursuivies ou complétées par de nouvelles actions (formations éco-conduite, labellisation éco-défis, ballades thermiques, vidéos, éco_cups..) telles que définies dans le programme d'actions 2019 élaboré par la commission de travail dédiée.

- Volet Tourisme : actualisation de la carte touristique, mise à jour de la photothèque, communication dont le site internet ou encore parution dans les magazines, animation du réseau des Offices de tourisme du territoire et du réseau des bistrots de pays, ajustement de la stratégie touristique 2019/2021 ...
- Volet Culture : Mise en place de la stratégie culturelle du territoire dans l'objectif de la candidature du PETR au label Pays d'Art et d'Histoire, mise en place d'une plateforme culturelle, formation développement et mise en réseau des acteurs culturels du territoire, projet de conventionnement avec la DRAC, accompagnement des porteurs de projets...
- La programmation LEADER : animation des commissions Tourisme et Culture, animation du Comité de Programmation GAL, suivi et accompagnement des porteurs de projets...
- Les travaux de réhabilitation /extension/ aménagement du siège administratif : poursuite des réflexions engagées avec l'architecte et en coordination avec la commission pôle canal.

Le projet de budget 2019 prendra en compte les dépenses liées aux actions précédemment évoquées.

LES GRANDES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019 DU PETR

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Une section de fonctionnement prévisionnelle qui s'équilibre autour de 690 000€

Recettes

- Le résultat reporté en section de fonctionnement : 13 431€

Le PETR bénéficie du soutien de ses partenaires sur l'Ingénierie et le programme d'actions

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr

- Subvention d'ingénierie LEADER : 96 000€
- Subvention d'ingénierie Département de la Haute-Garonne : 50 000 €
- Subvention d'ingénierie de la Région Occitanie : 36 000€
- Subvention ADEME (PCAET et CEP) : 75 000€
- Participation au service de Conseil en Energie Partagé, à la charge unique des communes bénéficiaires : 10 000€
- Subvention Etat (DGD_ 3^{ème} tranche) : 20 000€
- Contribution des EPCI membres : 300 000 €
 - Dont 20 000 € pour le PCAET
- Transfert masse salariale sur budget annexe GAL : 93 000€
- Amortissement sur subventions : 2 257€

Dépenses

- **Charges de personnel**

Une équipe composée pour 2019 :

- Poste de Direction, assistante de gestion (compta, RH..), chef de projet Culture et Tourisme/animateur GAL, gestionnaire GAL, chargés de missions développement territorial (comprenant tourisme, économie et contractualisation), urbanisme (*2), transition énergétique, culture, communication, conseiller en énergie partagé.

Le dispositif d'ingénierie mutualisée représente en 2019 10.8 ETP avec une équipe resserrée et pluridisciplinaire L'enveloppe de la masse salariale totale est estimée à 460 000 €, diminuée par diverses subventions (détaillées ci-dessus).

- Charges à caractère général, frais de structure (abonnements, cotisations, déplacements, entretien, frais structurels ...) : 80 000€
- La mise en œuvre du projet de territoire : 124 000€
 - Volet SCOT /urbanisme : frais importants liés à la révision du SCOT, outil de suivi/veille, refonte de la charte architecturale et paysagère en interne, réseau ADS, Nomenclature PLU...
 - Volet transition énergétique : sur proposition de la commission transition énergétique: PCAET et actions correspondantes (film permanences habitats, éco-cup, éco-défi,..)
 - Volet Culture et patrimoine : sur proposition de la commission culture (Lauragais dans les Arts, plateforme culturelle, PAH..)
 - Volet Tourisme : sur propositions de la commission tourisme (guide du routard, Canalathlon, réseau des Bistrots de Pays, édition de la carte touristique,...)
 - Actions du Conseil de Développement (Charte des Apéros de Pays...)
 - Volet Communication missions PETR
 - Actions du CODEV
- Dotation aux amortissements : 26 129 €
- Virement à la section d'investissement : 2000 €

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr

SECTION D'INVESTISSEMENT

Une section d'investissement prévisionnelle qui s'équilibre autour de 730 000€

Recettes

- Le résultat reporté en section d'investissement : 43 177 €
- Travaux (investissement global de l'opération) : 530 000€
 - o Dont Emprunt et Subvention travaux
- Restes à Réaliser Subvention LEADER sur l'étude tiers lieux : 11 424 €
- Subvention Ademe sur l'étude PCAET : 10 220 €
- FCTVA à percevoir : 1 504 €
- Amortissement : 26 129€
- Virement de la section de fonctionnement : 2 000€

Dépenses

- Déficit reporté : 24 048€
- Restes à réaliser : Diagnostic PCAET : 6 024 €
- Avenant étude PCAET : 10 560 €
- Photothèque : 8 000 €
- Travaux (investissement global de l'opération) : 628 000€ dont
 - o Architectes, frais d'études
- Autres investissements :
 - o Divers installation (standard, mobilier, informatique) : 37 000 €
 - o Remboursement capital prêt : 11 211 €
 - o Reprise sur autofinancement (amortissement subvention) : 2 257€

Selon ces orientations, et grâce au principe acté à l'unanimité par délibération du 20 avril 2017 d'augmentation progressive des contributions chaque année sur la base de 2% soit 5 cts correspondant à une enveloppe de 5000 € environ, le budget primitif 2019 permettrait d'assurer les actions proposées.

Synthèse

FONCTIONNEMENT	690 000 €	FONCTIONNEMENT	690 000 €
INVESTISSEMENT	730 000 €	INVESTISSEMENT	730 000 €
TOTAL RECETTES	1 420 000 €	TOTAL DEPENSES	1 420 000 €

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque, 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr

LE BUDGET ANNEXE DU GAL DES TERROIRS DU LAURAGAIS

Le budget annexe du GAL des Terroirs du Lauragais est composé de la masse salariale et frais afférents, subventionné à 60% par les Fonds Leader, 20% par la Région Occitanie et 20% d'autofinancement (contributions communautés de communes).

Il s'équilibre environ à 225 000 € en recettes et dépenses ce qui permet une stabilité des contributions des intercommunalités.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

- Subvention LEADER : 60 000 €
- Subvention Région Occitanie : 19 000 €
- Participation des communautés de communes : 25 000€
- Régularisation antérieure (Leader + réajustement CC/Pays) : 120 000 €

Dépenses

- Reporté : 120 000 €
- Versement au budget primitif PETR l'équivalent masse salariale : 95 0000 €
- Frais de déplacements : 2 000 €
- Fournitures, téléphone, affranchissements : 2 500 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes

- Virement de la section de fonctionnement : 3 000€

Dépenses

- Déficit reporté : 1 000€
- Matériel informatique : 2 000 €

Synthèse

FONCTIONNEMENT	222 000 €	FONCTIONNEMENT	222 000 €
INVESTISSEMENT	3 000 €	INVESTISSEMENT	3 000 €
TOTAL RECETTES	225 000 €	TOTAL DEPENSES	225 000 €

Après avoir entendu l'exposé, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires,

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

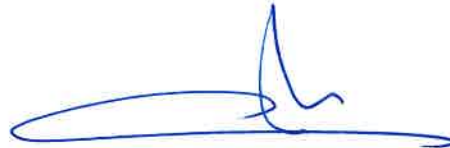
Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr

- **PREND ACTE** de l'existence du Rapport d'Orientations Budgétaires sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire,
- **APPROUVE** le Débat d'Orientations Budgétaires 2019 et le Rapport d'Orientations Budgétaires 2019.

Fait à Avignonet Lauragais, le 25 février 2019

Le Président



Georges MERIC

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr